



PRé



POUR UNE RÉPUBLIQUE *é*COLOGIQUE

NEWSLETTER n°3

Vendredi 14 janvier 2011

Sommaire

P2 à 5	Article – La laïcité est une morale de la citoyenneté, par Guillaume Vuilletet
P5 à 7	Article – Delta du Niger : la marée noire permanente
P7 à 9	Revue de presse
P9	Agenda prévisionnel
P10	Bulletin d'adhésion

Article - La laïcité est une morale de la citoyenneté, par Guillaume Vuilletet

Pour préparer cette note consacrée à la laïcité, je relisais un texte consacré à la désormais fameuse affaire de la crèche Babyloup, présent sur le site du Monde Diplomatique et signé par Alain Gresh. Pour mémoire, il s'agit du licenciement pour faute grave d'une assistante maternelle voilée par cette crèche associative toute particulière, puisqu'elle ouvre tous les jours et à toute heure dans un de ces quartiers que l'on dit populaire. Cette caractéristique de la démarche de Babyloup n'est pas anodine dans le débat qui s'en est suivi parce qu'elle se révèle particulièrement adaptée à la situation des mères isolées, en recherche d'emploi, en formation ou courant de postes précaires en missions d'intérim.

La chronique précise des événements mérite d'être étudiée parce que chaque étape apporte son lot d'information. Telle par exemple, la proposition de séparation à l'amiable faite par l'assistante maternelle, qui montre bien qu'elle avait conscience de l'incompatibilité d'une pratique religieuse rigoriste avec des fonctions au sein de cette structure. Louis Schweitzer, dans un de ses derniers actes en tant que président de la Halde, avait apporté son soutien à l'assistante maternelle. Et Jeannette Bougrab, son successeur, a fait de l'inversion de cette position l'un des premiers actes de son entrée en fonction. La

conclusion d'Alain Gresh après une description relativement factuelle des événements se résumait en deux points : Jeannette Bougrab veut créer une monstruosité juridique en imposant la laïcité à tout organisme qui se retrouverait à assumer un service public même par délégation ; cette décision est un coup porté aux femmes musulmanes et à leur volonté de s'émanciper par le travail.

Cette histoire dont la conclusion n'est pas écrite – l'assistante maternelle a perdu en première instance devant les prudhomme et a fait appel – est une bonne illustration de l'état des lieux du débat sur la laïcité avec ce qu'il a de juste et de moins juste. Le débat sur la laïcité a historiquement porté sur la séparation de la pratique religieuse et de la sphère publique. À partir des années 80, il s'est concentré sur le port du voile et sur l'apparition d'un certain nombre de mouvements sectaires revendiquant le titre de « nouvelles religions ». Il a dévié à l'orée des années 2000 sous l'affirmation de la menace d'une guerre des civilisations succédant à une confrontation des idéologies. Il s'articule aujourd'hui sur la revendication communautariste de groupes plus ou moins constitués et l'émergence d'une référence morale qui serait entre les mains des religions – à défaut des religieux. Du dérapage contrôlé de Marine Le Pen sur des fidèles

musulmans stigmatisés en force d'occupation au discours de Latran de Nicolas Sarkozy – qui mettait le curé au dessus de l'instituteur – et qui a un temps souhaité établir les représentants des religions comme membres en tant que tels des institutions non délibératives de la République (comme le Conseil économique et social), on voit jusqu'où se perd le débat sur la laïcité. Alors peut-être faudrait il revenir au sens même du mot.

Ferdinand Buisson – l'un des promoteurs des lois de séparation de l'église et de l'Etat avait retenu cette définition dans son Nouveau dictionnaire de pédagogie (1911) : « *Les laïques, c'est le peuple, c'est la masse non mise à part, c'est tout le monde, les clercs exceptés, et l'esprit laïque, c'est l'ensemble des aspirations du peuple, c'est l'esprit démocratique et populaire.* » Quant à Henri Pena Ruiz, il expose ainsi la capacité de la laïcité de faire coexister les différentes composantes d'une société : « *Elle le fait en conjuguant la liberté de conscience, qui permet aux options spirituelles de s'affirmer sans s'imposer, l'égalité de droits de tous les hommes sans distinction d'option spirituelle, et la définition d'une loi commune à tous visant le seul intérêt général, universellement partageable.* » Ces définitions posent la laïcité pour ce qu'elle est : une morale publique, celle qui fonde la citoyenneté. Elle nous protège dans la liberté de notre conscience – en matière religieuse comme en matière philosophique et politique. Elle nous donne un droit à la connaissance pour avoir justement les moyens de

cette conscience. Elle nous oblige enfin dans l'ensemble de notre comportement civique.

Quelques mots sur ce dernier point. Les obligations qu'impose un comportement laïque commencent évidemment par la tolérance. Le respect de l'autre en tant qu'individu pensant est impératif. Mais cela suppose aussi une attitude propre qui laisse à l'autre la possibilité de nous découvrir en tant qu'individu et non en tant que catégorie ou membre d'une communauté. A la croisée des années 80 et 90, au sortir de la crise du voile de Creil, le Grand Orient de France a organisé un important colloque ouvert sur le thème de la Laïcité. Si de nombreux intervenants ont ramené la laïcité à une question de la place des églises dans la société et dans le débat public, Max Gallo, qui était encore à l'époque de gauche et républicain, a apporté une contribution intéressante. Commentant la récente suppression d'une émission de vulgarisation scientifique sur une TF1 privatisée, il a expliqué en quoi cette décision était pour lui une atteinte réelle à la laïcité. En effet, en supprimant une émission qui devait atteindre 3% d'audience, la direction de la chaîne, au nom des intérêts financiers, privait d'accès au savoir un public qui dépassait de loin les publications cumulées de toutes les revues de vulgarisation scientifique. L'intérêt de cette approche, c'est qu'elle donne toute la mesure de ce que doit être la laïcité en tant qu'outil de la citoyenneté. Une société laïque est une société de l'accès au savoir, une société de la tolérance, une société de la liberté de

pensée et une société de l'accès à l'autre. Dès lors, promouvoir la laïcité, c'est non seulement garantir la neutralité des acteurs du service public quant à leur conviction et leur religion mais aussi garantir l'accès au savoir et à tous les savoirs aux citoyens et aux futurs citoyens. C'est redécouvrir la citoyenneté comme contenu du socle de l'enseignement public. C'est définir clairement une hiérarchie des normes où, par exemple, le souhait d'une personne d'être soignée par un médecin du même genre doit être respecté dans la limite de la mise en danger des individus et du bon fonctionnement des services de santé. C'est refuser évidemment toute forme de droits communautarisés qui viendrait se substitué au droit commun. Il ne s'agit pas là de nier ou de combattre un certain nombre de tradition compatible avec les valeurs républicaines. Permettre une nourriture diversifiée dans les cantines, respectueuse des habitudes alimentaires, ce n'est pas contraindre les autres. De même, pratiquer une tolérance sur les absences en matière de fêtes religieuses, c'est simplement prendre en compte le fait que les jours fériés historiques dans ce pays sont les héritiers d'une époque d'hégémonie chrétienne qui n'a plus cours. Il faut d'ailleurs remarquer le curieux rapprochement des laïcards les plus combatifs et des tenants de l'Europe chrétienne. Parce que la chrétienté serait un socle historique de notre société, sa marque dans notre vie courante serait en quelque sorte laïcisée alors que les adaptations autres religions serait une

atteinte insupportable au principe laïque. Il y a là une tartufferie dangereuse.

Difficile de parler de la laïcité sans parler du fait communautaire. Le souhait de tout un chacun de valoriser ses racines familiales ou culturelles est légitime. Que cela soit un élément constitutif de l'identité d'un individu est incontestable. Que ces racines servent de substitut à une intégration dans le reste de la société est en revanche un problème réel. C'est d'abord un échec du reste de la société en tant que telle. Le repli communautaire est d'abord une défense face à une absence de statut dans le cadre global. Sans est ce aussi une facilité quand les règles communautaires sont moins rigoureuses pour telle ou telle partie de la population que les règles républicaines. Mais le défaut d'intégration est le principal moteur de ce repli. À ce titre, faire oeuvre laïque, c'est d'abord remettre en marche l'ascenseur social, valoriser le travail et rénover les banlieues. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas combattre les dérives communautaires. L'attachement communautaire peut justifier des solidarités. Mais il ne doit justifier ni règle particulière, ni obligation des membres, ni barrières au contact avec les autres. Reste la question complexe des lieux de culte. La loi semble claire en la matière. Sauf qu'elle nie une réalité qui la déséquilibre complètement. Les édifices catholiques ont été financés sous d'autres régimes par

des contributions publiques pour l'essentiel. Pour les autres religions, les choses sont plus compliquées. Les collectivités sont souvent sollicitées pour financer les lieux de culte. Un tel financement est incompatible avec la laïcité, même si les accommodements sur les baux amphitéotiques qui permettent la dévolution de terrain sur fonds publics sont largement admis. Mais ce financement reste un problème à résoudre : son absence laisse place nette à la clandestinité des fanatiques et aux financements étrangers. Il est donc nécessaire de favoriser un financement endogène des lieux de culte par des moyens fiscaux renforcé et d'en faciliter la mise en oeuvre par les autorités publiques.

Article – Delta du Niger : la marée noire permanente

Depuis 50 ans, l'exploitation du pétrole au Nigeria provoque une catastrophe humaine et écologique majeure, loin des impératifs du développement durable et des caméras.

Pire que la marée noire de l'été 2010 dans le Golfe du Mexique ? S'il est difficile d'en mesurer les dégâts avec précision, il est certain que le Nigeria subit depuis plusieurs décennies une pollution massive et

Enfin, la laïcité en tant que morale républicaine est un secours précieux à la démarche environnementale. Elle garantit d'abord un accès au savoir et à l'analyse critique des mécanismes et des enjeux. Elle permet une vision du monde marquée par le souci de l'intérêt général et de l'égalité. La conception laïque de la société est nécessaire pour mesurer objectivement et collectivement toutes les dimensions de l'impératif environnemental, pour mettre en oeuvre des politiques publiques rationnelles qui se soucient du bien être de tous et de la sauvegarde de l'environnement conçu comme un patrimoine commun de l'humanité.

quotidienne due aux fuites provenant de plate-forme pétrolière off shore.

Les chiffres fournis par l'ONU et Amnesty International sont terribles. Entre 1970 et 2000, 7 000 fuites recensées ont provoqué l'écoulement de 3 millions de tonnes de pétrole brut. Les autorités nigérianes elles-mêmes évoquent 7 000 marées noires pendant cette période et plus de 2 000 sites majeurs de pollution. En mai 2010, en une semaine, 4 millions de litres de pétrole se sont encore répandus dans le delta du

Niger. Chaque année, la zone connaîtrait l'équivalent de la catastrophe de l'Exxon Valdes de 1989, quand 50 000 tonnes de pétrole s'étaient déversées dans la mer en Alaska.

Plusieurs milliers de kilomètres sont souillés, les réserves de poissons sont menacées d'anéantissement et les nappes phréatiques atteintes. Les populations locales, déjà démunies, consomment de l'eau et des aliments pollués et voient leurs terres agricoles détruites. 31 millions de personnes subiraient les conséquences de la pollution.

Si le Nigeria est le premier producteur africain de pétrole, cette manne n'a pas profité aux populations et a ruiné l'écosystème, au mépris des principes élémentaires du développement durable. Le Delta du Niger, ancien sanctuaire écologique qui a nourri les populations pendant des siècles, est chaque jour un peu plus dévasté.

Face à cette catastrophe quotidienne, la notion de responsabilité environnementale mise en avant dans la communication des groupes pétroliers reste lettre morte. En 2009, Amnesty International a mis en cause l'industrie pétrolière (Shell, principal opérateur dans la région, mais aussi Total, Exxon Mobil, ENI ou Chevron), qui n'a entrepris aucune opération de dépollution. Pour minorer sa responsabilité, Shell rappelle que l'Etat nigérian est actionnaire majoritaire dans les consortiums locaux et pointe du doigt les sabotages ou attentats, qui seraient, selon l'entreprise,

à l'origine de 50 à 80 % des fuites de pétrole. En 2010, le rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement confirme l'action de groupes armés de trafiquants prélevant illégalement de l'or noir pour le revendre au Nigeria et à l'étranger. Toutefois, selon Environmental Rights Action, la branche nigériane des Amis de la Terre, ces exactions n'expliqueraient que 15 % des fuites de pétrole, le reste étant provoqué par des défaillances des équipements.

Le nouveau président du Nigeria, Goodluck Ebele Jonathan, élu en mai 2010, s'est déclaré déterminé à mettre fin à la pollution. En attendant, le pétrole continue, chaque jour, de s'écouler.

La catastrophe écologique qui frappe le Nigéria n'appelle pas qu'un constat attristé à distance. Elle nous concerne tous, en tant que consommateurs de pétrole et aussi parce qu'elle illustre le fonctionnement du capitalisme mondialisé dans lequel nous vivons. Les groupes pétroliers représentent des capitalisations boursières colossales, dont dépend une partie importante des retraites ou des supports de placement de certains pays comme la Grande Bretagne (17 % des pensions servies aux britanniques en dépendent) ou la France (Total est une valeur vedette de la cote qui draine une part importante de l'épargne des français sous forme de SICAV, Fonds généraux des compagnies d'assurances, supports divers...).

La pollution du Delta du Niger pose également de façon aiguë la question de l'application du principe pollueur-payeur. Les compagnies pétrolières sont évidemment redevables des dégâts liés à une exploitation irresponsable des ressources. Elles doivent financer la dépollution, la reconstitution des eaux et des terres et prévenir de nouvelles marées noires.

Mais qui les y contraindra ? Le cas Nigérian met en effet en évidence la nécessité d'une puissance publique forte pour garantir l'application des principes du développement durable. Un Etat faible ou défaillant ne peut rien face aux seuls intérêts privés, surtout si

ils sont si puissants. La question qui se pose est bien alors celle de la régulation écologique internationale, à travers la création d'une véritable organisation mondiale de l'environnement ou des initiatives fortes prises par l'ONU et l'ensemble de ses membres, pour reconnaître et défendre les richesses naturelles comme des biens publics mondiaux inaliénables.

Revue de presse

1. International et Europe

- **Vers une nouvelle crise alimentaire**

Source : lesechos.fr - 11/01/11

Le rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation de l'ONU tire le signal d'alarme sur la hausse des prix des denrées alimentaires. « *Les stocks ont été regarnis en 2008 et en 2009, mais l'écart entre la réalité de ces stocks et l'évolution des prix sur les marchés est parfois considérable. En ce sens, nous vivons aujourd'hui le début d'une crise alimentaire similaire à celle de 2008* » **Lire la suite** ; Sur les prix des matières premières, les problèmes et les solutions envisagées, lire aussi : **Pourquoi les cours des matières premières agricoles sont devenus fous**

- **Fiscalité carbone : vrais et faux débats**

Source : paristechreview.com

Controverses et batailles d'idées : Ce débat est aujourd'hui particulièrement confus. Du fait de sa complexité technique, tout d'abord : il ne s'agit pas seulement d'une évolution de la fiscalité, mais d'un changement global de modèle de production. Cela bouscule aussi bien les habitudes des acteurs en place que les stratégies des émergents. Les effets en chaîne d'une telle évolution constituent un défi à l'imagination. Mais l'opacité du débat tient aussi à la multiplicité et au caractère contradictoire des interventions, avec une forte présence des lobbies industriels mais aussi des ONG environnementalistes, et de subtils rapports de forces derrière chaque position politique. **[Lire la suite](#)**

2. France

- **Le gaz de schiste, nouveau scandale environnemental?**

Source : 20minutes.fr - 12.01.2011

La colère commence à monter chez les écolos. Révélées il y a quelques mois, les autorisations accordées à plusieurs entreprises par l'ex-ministre de l'Environnement, **Jean-Louis Borloo**, pour rechercher les gaz «non conventionnels» dans le sous-sol français font craindre le pire pour l'environnement. **[Lire la suite](#)** ; Lire également : **[Le débat sur l'extraction de gaz de schiste par fracturation hydraulique gagne la France ; Voir la Carte des gaz de schiste en France](#)**

- **La réduction des niches fiscales touche l'agriculture bio**

Source : euractiv.fr

En 2011, le crédit d'impôt des agriculteurs bio sera diminué de moitié. Une décision qui provoque la colère des organisations environnementales. L'Europe, de son côté, versera près de 85 millions d'euros à cette filière. **[Lire la suite](#)**

3. ONG et entreprises

- « **Les tours pendables du panda** »

« *Industriels, vous voulez verdir votre image ? Signez un partenariat avec les écolos grenello-compatibles du WWF.* »

Source : « Le Canard enchainé » - 05/01/11

*Un article très intéressant sur les ambiguïtés des relations entre ONG (dans leur action de plaidoyer) et les entreprises qui les financent. **Nous contacter***

Agenda prévisionnel

- **Pour une République Ecologique**

- **9 février 2011** : Diner débat

- Invité : Gaby Cohn-Bendit

- Lieu à déterminer

Retrouvez toutes les informations concernant l'association du Pré sur notre site internet www.republique-ecologique.fr



Bulletin d'adhésion au PRÉ

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

E-mail :

déclare adhérer à l'association le PRÉ et avoir pris connaissance de sa charte et de ses statuts.

Fait à Paris

le :

Signature :